

## - SEANCE DU 23 MAI 2020 -

---

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à onze heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC dûment convoqué le quinze mai.

**ETAIENT PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

- M. GIBERGUES Bernard
- M. BERGOT Stéphane
- Mme MITH Marie Françoise
- M. HABASQUE Claude
- Mme LE MESTRE Sandra
- M. MARCHADOUR Hervé
- Mme PAGE Evelyne
- Mme DENIEL Sandrine
- M. JAOUEN François
- M. PELLE Jean Luc
- M. LE GOFF Yves
- Mme TREBAOL Solange
- Mme. MEHALLEL Laurence
- M. TROADEC Thierry
- Mme DUPONT Béatrice
- Mme LANNUZEL Marie-louise
- Mme FAGON Maryvonne
- M. GOUEZ Dominique
- Mme PHILIP Françoise
- M. MAUGUEN David
- M. LIORZOU Guillaume
- Mme QUEMENEUR Marie-Thérèse
- M. DENOTTE Jean-Paul
- M. THOMAS Gilbert
- M. MORIN Ludovic
- Mme LÉON Sylvie

**ABSENTE** : Danièle HANSJACOB

**PROCURATION** :

- Danièle HANSJACOB a donné procuration à Evelyne PAGE.

La séance a été ouverte sous la présidence de Bernard GIBERGUES, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Sandra LE MESTRE a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT).

## **ELECTION DU MAIRE ET HUIS CLOS - DELIBERATIONS N° 1 ET 2.**

---

### **> PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE.**

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Madame Marie-Thérèse QUEMENEUR, a pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré vingt-six conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

### **> HUIS CLOS**

En raison de l'épidémie de coronavirus, le conseil municipal, sur demande de la doyenne, à l'unanimité, a décidé que la séance se tiendrait à huis clos. Les personnes extérieures au Conseil municipal sont invitées à quitter la salle. **(DELIBERATION N°1)**

### **> ELECTION DU MAIRE**

La présidente de séance a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **> CONSTITUTION DU BUREAU.**

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs :

- Guillaume LIORZOU
- Ludovic MORIN

### **> RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	.....	0
Nombre de votants	:	.....	27
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	.....	0
Nombre de suffrages blancs	:	.....	5
Nombre de suffrages exprimés	:	.....	22
Majorité absolue	:	.....	14
M. Bernard GIBERGUES a obtenu .....	:	.....	22

M. Bernard GIBERGUES a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.  
**(DELIBERATION N°2)**

### **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS - DELIBERATION N° 3.**

Sous la présidence de M. Bernard GIBERGUES, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à 1 sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune peut disposer de 8 adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 6 adjoints.

**Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 7 le nombre des adjoints au Maire de la Commune.**

Le Président a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée. Cette liste est conduite par M. Stéphane BERGOT.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle du bureau (2 assesseurs : Guillaume LIORZOU et Ludovic MORIN).

#### **➤ RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: .....	0
- Nombre de votants	: .....	27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: .....	0
Nombre de suffrages blancs	: .....	5
- Nombre de suffrages exprimés	: .....	22
- Majorité absolue	: .....	14

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Stéphane BERGOT :

1 <sup>er</sup> adjoint	: Stéphane BERGOT
2 <sup>ème</sup> adjoint	: Marie-Françoise MITH
3 <sup>ème</sup> adjoint	: Claude HABASQUE
4 <sup>ème</sup> adjoint	: Sandra LE MESTRE
5 <sup>ème</sup> adjoint	: Hervé MARCHADOUR
6 <sup>ème</sup> adjoint	: Evelyne PAGE
7 <sup>ème</sup> adjoint	: Sandrine DENIEL

## **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

---

En fin de séance, la charte de l'élu local a été présentée aux élus.

Fin de séance à 11 h 20

**DELIBERATION N° 1** - HUIS CLOS

**DELIBERATION N° 2** - ELECTION DU MAIRE

**DELIBERATION N° 3** - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS

**SIGNATURES DES PRESENTS**

GIBERGUES Bernard	BERGOT Stéphane	MITH Marie-Françoise
HABASQUE Claude	LE MESTRE Sandra	MARCHADOUR Hervé
PAGE Evelyne	DENIEL Sandrine	JAOUEN François
PELLEN Jean Luc	LE GOFF Yves	TREBAOL Solange
MEHALLEL Laurence	TROADEC Thierry	DUPONT Béatrice
LANNUZEL Marie Louise	FAGON Maryvonne	GOUEZ Dominique
HANSJACOB Danièle	PHILIP Françoise	MAUGUEN David
<b>Absente</b>		
LIORZOU Guillaume	QUEMENEUR Marie Thérèse	DENOTTE Jean Paul
THOMAS Gilbert	MORIN Ludovic	LEON Sylvie